

CONDITIONS DE RÉSERVATION HIVER 2026/2027

ALETSCH BAHNEN AG (ABAG)

1. Champ d'application

Les présentes conditions de réservation définissent les relations contractuelles entre le CLIENT et la société Aletsch Bahnen AG (ABAG) pour les ventes via la boutique en ligne (shop.aletscharena.ch) de la société Aletsch Arena AG.

Les présentes conditions de réservation hiver 2026/2027 s'appliquent aux prestations utilisées par le CLIENT entre le 01.11.2026 et le 30.04.2027, quelle que soit la date de réservation. Pour les prestations utilisées par le client jusqu'au 31.10.2026 ou à partir du 01.05.2027, les conditions de réservation de l'été 2026, respectivement de l'été 2027, s'appliquent indépendamment de la date de la réservation.

Nous vous rendons également attentifs aux dispositions applicables concernant la protection des données, les conditions d'utilisation du site shop.aletscharena.ch, ainsi que les conditions tarifaires et de transports, et vous prions de les lire attentivement.

2. Prestations

La société ABAG commercialise les prestations suivantes via la boutique en ligne:

- Vente de billets pour les remontées mécaniques
- Location de chariots à bagages dans le périmètre des installations de la société ABAG
- Vente de bons
- Vente de produits expériences

2.1 Billets pour les remontées mécaniques

2.1.1 La vente de billets pour remontées mécaniques est définie par les conditions tarifaires et de transport de la société ABAG, dans la mesure où les présentes conditions de réservation ne contiennent pas de dispositions particulières.

2.1.2 Les dispositions relatives à l'échange/au remboursement des conditions tarifaires et de transport de la société ABAG sont valables et s'appliquent également par analogie à la location de chariots à bagages et à la vente de bons et d'expériences.

2.2 Modalités d'acquisition

Pour vos commandes dans la boutique en ligne de la société Aletsch Arena AG, les possibilités suivantes sont à votre disposition :

2.2.1 Retrait au distributeur automatique ou aux points de vente :

Le produit que vous avez réservé vous sera envoyé sous la forme d'un bon. Vous pouvez échanger ce bon, que vous recevez par e-mail, sur place à un distributeur automatique ou à l'un des points de vente des remontées mécaniques d'Aletsch. Le billet que vous avez réservé y sera imprimé gratuitement.

2.2.2 Chargement sur la Keycard :

Le billet que vous avez réservé est chargé sur une Keycard existante en votre possession. Vous avez besoin du numéro figurant au dos de votre Keycard. Avec votre Keycard, vous avez désormais accès directement au domaine skiable.

2.2.3 Chargement sur le SwissPass :

Si vous possédez un Swiss Pass (titre de transport permanent des Chemins de Fer Fédéraux suisses), vous pouvez charger votre forfait de ski sur le SwissPass en entrant votre numéro de SwissPass et votre code postal dans la boutique en ligne et ainsi passer directement les tourniquets sur place.

2.2.4 Code-barres sur votre téléphone portable

Lors de la réservation de billets simple course, vous recevez par e-mail un bon avec un code-barres, qui vous permet d'accéder directement à l'installation. Téléchargez ce code-barres sur votre téléphone portable ou imprimez-le et scannez-le directement au tourniquet de l'installation.

2.3 Annulations / remboursements

Nous recommandons à tous nos clients de s'assurer contre d'éventuels dommages liés à une prestation non utilisée en souscrivant une assurance adéquate. Lors de l'achat d'un forfait de ski via la boutique en ligne ou au guichet, il est possible d'acquiescer, moyennant paiement, des produits d'assurance correspondants d'un prestataire tiers (Mutuaide Assistance; www.skicare.ch). L'assurance «SkiCare» (supplément de CHF 5.00 / jour) offre aux hôtes une assurance d'assistance temporaire et subsidiaire qui couvre entre autres les frais de sauvetage, de transport et de traitement en cas d'accident de ski. L'assurance «PassProtect» (supplément de CHF 3.00 / jour) couvre le remboursement de votre forfait de ski, de la location de ski et des leçons de ski en cas d'accident, de maladie ou de conditions météorologiques défavorables. **Nous attirons votre attention sur le fait que l'assurance ne couvre que les prestations qui n'ont pas été utilisées – comme par exemple les journées de ski**

non utilisées d'un forfait à la semaine. Cette disposition s'applique également en cas d'exploitation fortement réduite en raison de conditions météorologiques défavorables. Les forfaits saisonniers et annuels peuvent également être assurés. Vous trouverez davantage d'informations ainsi que les conditions générales d'assurance de Mutuaide Assistance sur www.skicare.ch.

Nous attirons votre attention sur le fait que le contrat d'assurance est conclu entre l'hôte et le prestataire d'assurance et qu'il est exclusivement régi par les conditions d'assurance du prestataire d'assurance. ABAG n'est pas impliquée dans cette relation contractuelle. Il appartient au client de faire valoir d'éventuelles prétentions d'assurance auprès de son assurance

3. Conclusion du contrat

- 3.1 La société Aletsch Arena AG confirme les mandats, les réservations et les commandes du CLIENT au moyen d'une confirmation de réservation. La confirmation de réservation, les présentes conditions de réservation et la somme que le CLIENT doit verser à la société ABAG pour les services (paiement) font partie intégrante de la relation contractuelle avec le CLIENT.
- 3.2 Le contrat est conclu avec l'envoi de la confirmation de réservation par la société Aletsch Arena AG. La confirmation de réservation est envoyée par e-mail.

4. Prix, réservation et paiement

- 4.1 La réservation s'effectue au tarif du jour le plus bas, disponible dans le système de réservation pour la date de séjour sélectionnée. Les tarifs last-minute, saisonniers, de week-end ou promotionnels disponibles dans la base de données sont pris en compte lors de la réservation
- 4.2 Les prestations résultent de la description de l'offre sur Internet et de la confirmation de la réservation.
- 4.3 Immédiatement après la validation de la réservation, le CLIENT reçoit une confirmation écrite de la société Aletsch Arena AG. La confirmation de réservation décrit les prestations comprises dans le prix. La réservation n'est valable qu'après réception de la confirmation de réservation.
- 4.4 Le CLIENT paie la totalité du prix confirmé par le système de réservation à la société Aletsch Arena AG par carte de crédit.
- 4.5 Le programme de promotion «Schgi fer frii», destiné aux enfants, n'est disponible que dans la boutique en ligne. Un SwissPass sous forme matérielle est nécessaire pour vérifier l'âge et comme support de données. L'offre est

disponible pour les enfants (de 6 ans à 15,99 ans). Sur les forfaits de ski de plusieurs jours, le samedi gratuit est automatiquement pris en compte.

5. Revente

La revente de prestations réservées dans la boutique en ligne de la société Aletsch Arena AG à des tiers à des prix supérieurs ou inférieurs est interdite. Dans une telle situation, la société ABAG est en droit d'annuler la réservation, notamment si le CLIENT a fourni des informations erronées à la tierce personne sur le type de réservation ou le paiement lors de la cession/vente.

6. Responsabilité

- 6.1 Pour les prestations propres à la société ABAG, cette dernière n'est responsable que des manquements dans les prestations qui peuvent être attribuées à des actes intentionnels ou à une négligence grave; toute autre responsabilité est exclue dans la mesure où la loi le permet. La responsabilité des auxiliaires est entièrement exclue dans la mesure où la loi le permet.
- 6.2 La responsabilité de la société ABAG est également exclue, notamment si la non- exécution ou la mauvaise exécution est due à l'une des causes suivantes:
- à des négligences et à la conduite du CLIENT;
 - à des négligences et à la conduite de tiers qui ne sont pas impliqués dans l'exécution de la prestation;
 - à un cas de force majeure ou à des événements imprévisibles ou inévitables.
- 6.3 La responsabilité pour tout dommage au produit est régie par la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- 6.4 En outre, dans la mesure où la loi le permet, la société ABAG ne peut être tenue pour responsable:
- en cas de perte d'effets personnels, d'objets de valeur, d'argent liquide, de bijoux, de matériel photographique et vidéo, etc.;
 - en cas de perte, de vol, de dommages ou d'utilisation abusive de chèques, de cartes de crédit et autres;
 - des modifications de programme dues au non-respect des horaires des compagnies de train, de bus, de bateau, d'avion, etc.;
 - de manifestations et d'excursions dans la région de l'Aletsch Arena que le CLIENT n'a pas réservées auprès de la société ABAG.

- 6.5 Pour le reste, les dispositions relatives à la responsabilité des conditions tarifaires et de transport en vigueur au moment de la réservation sont applicables.

7. For juridique

Toutes les relations juridiques entre la société ABAG et le CLIENT sont régies exclusivement par le droit suisse, avec exclusion des normes de droit conflictuel. Le for juridique exclusif se situe à Brigue.